

avant que le Canada ne soit autonome, et cédant ces droits à la France? Le même traité a été renégocié en 1904. Je veux parler du traité d'Utrecht, qui n'a plus aucun sens. Ce traité, négocié entre la Grande-Bretagne et la France, ne tenait aucun compte du Canada à l'époque et ne prévoyait pas l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne.

• (10.00 p.m.)

Ce traité n'en a pas moins été renégocié en 1904. Il accorde à la France, non seulement des droits territoriaux sur les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, mais le droit de pêcher dans notre mer territoriale et à l'intérieur de la zone limite de trois milles. En vertu de ce traité, la France a des droits de pêche jusque sur les rives de Terre-Neuve. Si c'est tout ce que le secrétaire parlementaire peut nous dire à la Chambre, je lui conseillerais de ne rien dire et d'examiner les livres d'histoire à la Bibliothèque afin de se renseigner sur le traité en question, qui inquiète grandement son ministre, ce qui se comprend. Compte tenu de ce traité, la mesure législative actuelle est une imposture. Ce sera une comédie grossière tant que le traité ne sera pas renégocié par le Canada et tant que le Canada et la France ne conviendront pas que certains aspects du traité ne sont plus de mise aujourd'hui et devraient faire l'objet de nouvelles négociations. J'en ai assez, comme bien d'autres Canadiens je pense, de l'attitude du gouvernement envers la France.

Hier encore, le gouvernement français refusait d'autoriser notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) à survoler le territoire français. C'est faire injure au Canada. Et que dire de la situation concernant la base aérienne de Marville? Il paraît que la question n'a pas été résolue. La France doit un montant d'argent considérable au Canada, plus de 100 millions de dollars, par suite de la prise en charge, par le gouvernement français, de ces installations militaires du Canada dans le cadre de l'OTAN. Mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit maintenant à la Chambre qu'il s'agit d'un traité solennel et que le Canada doit le respecter.

Je dis moi, au gouvernement, que le Canada devrait exercer ses droits souverains et dire à la France que nous ne pouvons plus accepter les dispositions de cet ancien traité, qui n'a plus sa raison d'être de nos jours. Nous devrions dire à la France que nous respectons ses droits territoriaux sur les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, mais que nous devons négocier à nouveau au sujet de ses droits de pêche dans nos eaux territoriales. Et si la France refuse de négocier à nouveau,

[M. McGrath.]

nous devrions exercer le droit qui nous revient de soumettre la question à la Cour internationale de justice pour qu'elle se prononce à ce sujet. Si le Canada ne devait pas obtenir satisfaction d'une cour internationale, il faudrait alors exercer notre droit en tant que nation et dire à la France que nous ne pouvons plus respecter l'engagement de ce traité qui lui accorde des droits que nous refusons à nos propres ressortissants—droits qui interdisent à nos pêcheurs de pêcher dans la mer territoriale et les eaux du Canada.

Nous devrions insister sur la renégociation de ce traité. Autrement la mesure que l'on nous demande maintenant d'approuver n'est qu'un trompe-l'œil, parce qu'il s'agit de la zone de pêche la plus prolifique au large de la côte est du Canada, soit la région sud de Terre-Neuve, les grands bancs. Mon collègue le député de South Shore (M. Crouse) en a déjà parlé d'une façon très détaillée. Je regrette simplement que le ministre des Pêches (M. Davis), qui est à sa place ce soir, n'ait pas jugé bon de participer au débat afin de dire à la Chambre les difficultés qu'il éprouve, en tant que le ministre des Pêches, à faire appliquer les dispositions légales concernant la conservation et la pêche dans la zone de la côte sud de Terre-Neuve et à faire tracer les lignes de base sur cette côte sud, ce qui est impossible il le sait, tant que ce traité ne sera pas modifié.

Pour tracer ces lignes de base, il faudrait presque traverser le territoire français. Pourtant, aux yeux du gouvernement, c'est un traité qu'on ne saurait renégocier et que l'on doit honorer. Or, il a été négocié entre l'Angleterre et la France en 1713 et renégocié en 1904 et, sous sa forme actuelle, il cause une grave injustice aux pêcheurs canadiens. Il permet aux flottilles de pêche française de violer nos eaux territoriales et d'ignorer nos mesures conservatoires; il fait de cette mesure législative qu'on nous demande d'approuver un véritable faux-semblant. Je le dis au gouvernement, il devrait suivre le conseil du ministre des Pêches et des Forêts car je sais que celui-ci s'inquiète de cette question. Il a exprimé cette inquiétude.

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures profite de sa présence en Europe qui coïncide avec l'adoption de ce projet de loi, pour exprimer au gouvernement français l'inquiétude du Parlement canadien et pour lui demander, si à la lumière de la mesure législative que nous sommes sur le point d'adopter, il serait, en fait, prêt à renégocier au